

Maurice Villatte

L'établissement Maurice Villatte fait partie du Groupe Associatif ACPA. Sa vocation est d'accompagner les personnes âgées dépendantes.

ACPPA Maurice Villatte gère :

- la Résidence Maurice Villatte
- l'Unité Alzheimer située à Val de Mercy
- Un service de portage de repas à domicile
- et un Service de Soins Infirmiers à domicile

Installée dans un parc paysager, la Résidence se compose de trois bâtiments reliés par des parties communes et propose :

- un accueil permanent d'une capacité de 107 lits dont 25 en Unité Alzheimer
- un accueil temporaire de 6 lits dont 2 lits en sortie d'hospitalisation



Contact

La direction et l'ensemble du personnel de la Résidence Maurice Villatte vous accueillent

Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé Tingault
89580 COULANGES LA VINEUSE
Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72
maurice.villatte@acppa.fr

Les bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h



Résidence

Maurice

Villatte

Ehpad

L'effectif de l'établissement est composé de :

- un médecin coordonnateur
- deux infirmières coordinatrices
- Infirmières, psychologue
- aides-soignantes, aides médico-psychologiques
- agents de service hospitalier
- personnel de cuisine (repas faits sur place)
- lingères
- une animatrice
- personnel des services généraux

Prestations hôtelières

LA CHAMBRE

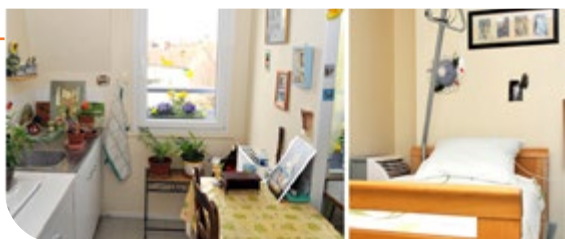
Chaque chambre est spacieuse, équipée d'une douche accessible, lavabo et WC.

Pour votre sécurité, un système d'appel malade est installé à proximité du lit et dans la salle de douche.

Pour votre confort, le mobilier est adapté, avec, lit électrique à hauteur variable, un chevet, une table, des chaises et un fauteuil de repos.

Des prises : télévision et téléphone sont à votre disposition.

Des objets personnels peuvent être apportés : poste de radio, télévision, réfrigérateur, petits meubles, bibelots



LES REPAS

Préparés sur place par des cuisiniers diplômés et expérimentés.

Le petit déjeuner est distribué en chambre à partir de 08h00.

Les repas sont servis en salle à manger à 12h00 pour le déjeuner et à 18h45 pour le dîner.

Une collation est proposée en milieu d'après-midi.

Les repas en chambre sont uniquement réservés aux résidents dont l'état de santé l'exige.

REPAS INVITES

Les personnes le souhaitant peuvent prendre un repas avec les résidents dans une salle réservée. Les tarifs sont les suivants :

- Semaine et week-end : 16,25 €
- Jours de fêtes : 27,40 €

Il est indispensable de prévenir au moins 48 heures à l'avance.

LE LINGE

Le linge de lit et de toilette est fourni, entretenu par l'Etablissement.

Les vêtements personnels des résidents peuvent être entretenus à condition qu'ils soient marqués au nom entier par marque brodée (sauf linge délicat)

LE COURRIER

Il est distribué au déjeuner. Une boîte aux lettres est mise à la disposition des résidents dans le hall d'entrée pour permettre d'acheminer leur courrier personnel.

VISITES

Les visites ont lieu aux heures qui vous conviennent, à condition de ne pas troubler la sérénité des lieux et de ne pas gêner ni le service

ni les autres pensionnaires. Il est recommandé d'éviter les visites au moment des soins. Par mesure de sécurité, la porte d'entrée est fermée à clé à partir de 18h30 l'hiver et 21h l'été.

SORTIES

Elles sont libres, sauf contre-indications médicales.

Il est recommandé d'en informer l'accueil.

SECURITE

Il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement.

PRIX DES PRESTATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Les frais de séjour sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général de l'Yonne.

Hébergement Par jour

• Appartement F1	54,47 €
• Appartement F1 bis	57,47 €
• Hébergement chambre à 2 lits	53,47 €
• Tarif moins de 60 ans	73,60 €
• Ticket modérateur	5,45 €
• Accueil Temporaire	57,47 €

(+ dépendance à taux plein)

Une caution de 1.900 € est demandée lors de l'admission du résident en Accueil Permanent et de 1.900 € en Accueil Temporaire.

AUTRES

- Diverses animations sont organisées
- Un service religieux est assuré : information par voie d'affichage.
- Des coiffeuses à domicile interviennent à votre demande.
- Une pédicure intervient deux fois par mois.
- Une fois par semaine, SIEL BLEU intervient pour de l'activité physique adaptée pour les résidents

La Résidence

La Résidence Maurice Villatte fait partie du Groupe Associatif ACPPA. Sa vocation est d'accompagner les personnes âgées dépendantes.

ACPPA Maurice Villatte gère :

- la Résidence Maurice Villatte
- l'Unité Alzheimer située à Val de Mercy
- un service de portage de repas à domicile
- et un Service de Soins Infirmiers à domicile

Installée dans un parc paysager, la Résidence se compose de trois bâtiments reliés par des parties communes.

L'association propose :

- un accueil permanent d'une capacité de 107 lits dont 25 en Unité Alzheimer
- un accueil temporaire de 6 lits dont 2 lits en sortie d'hospitalisation



Contact

La direction et l'ensemble du personnel de la Résidence Maurice Villatte vous accueillent

Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé Tingault
89580 COULANGES LA VINEUSE
Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72

maurice.villatte@acppa.fr
Les bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h et 14h à 17h



Résidence

Maurice

Villatte

Accueil Relai pendant 30 jours
Sortie d'hospitalisation

L'effectif de l'établissement est composé de :

- un médecin coordonnateur
- deux infirmières coordinatrices
- Infirmières, psychologue
- aides-soignantes, aides médico-psychologiques
- agents de service hospitalier
- personnel de cuisine (repas faits sur place)
- lingères
- une animatrice
- personnel des services généraux

Votre sortie d'hospitalisation

A votre sortie de l'hôpital vous êtes conduit à la résidence Maurice Villatte, le plus souvent en ambulance.

Votre accueil

Vous êtes attendu par l'ensemble du personnel qui se chargera de répondre à vos attentes.

Votre séjour :

Une chambre adaptée vous est attribuée. L'établissement assure toutes les tâches de ménage ainsi que l'entretien du linge de literie.

Des temps d'animation-vous sont proposés.



La demande

- ♥ Par l'Etablissement de santé, sur le site de Via trajectoire.
- ♥ La famille ou la personne de confiance avec l'aide des services de l'Établissement de santé ou du service social

L'étude de la demande

- ♥ L'EHPAD étudie la demande dans un délai de 24 à 48 heures,
- ♥ valide la demande,
- ♥ prépare l'accueil,
- ♥ prononce l'admission.

Durant votre séjour

L'équipe de l'EHPAD, en lien avec vos proches évalue votre autonomie.

La meilleure solution est recherchée pour répondre à vos besoins.

Votre retour à domicile peut être organisé en concertation avec les services compétents.

Votre sortie

Une évaluation de votre situation à domicile est prévue 1 mois après votre sortie pour déterminer si cet hébergement vous a aidé dans votre projet de rester à domicile.

Objectif de L'Accueil Relai

- Proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant d'hospitalisation un hébergement temporaire

d'une durée maximale de 30 jours

- Mieux préparer le retour à domicile de la personne tout en la maintenant dans un cadre sécurisé
- Ou organiser son orientation vers une nouvelle structure d'accueil

Modalités de financement

- Les frais d'hébergement sont pris en charge.

le seul reste à charge pour la personne accueillie est l'équivalent du forfait journalier hospitalier (20€/jour)

- Et d'éventuels services extérieurs (coiffeur, pédicure,...) demandés par le Résident

Critères d'admission

- Toute personne âgée de 75 ans et plus sortant d'hospitalisation, ne nécessitant pas de soins médicaux et paramédicaux tels qu'organisés dans une unité de rééducation ou autres soins spécifiques
- Personne hospitalisée car carence ou hospitalisation de l'aidant.
- Personnes âgées dont le retour à domicile nécessite l'aménagement du logement.

Le site

Le site de Val de Mercy est réservé aux personnes désorientées ou présentant des signes cognitifs.

La prise en charge est adaptée à cette pathologie, avec du personnel formé, et une architecture adaptée.

De grands espaces permettent aux résidents de se déplacer en toute sécurité.

L'équipe est également à l'écoute des familles.

La capacité est de 23 lits d'accueil permanents, 2 lits d'accueil temporaire et un accueil de jour d'une capacité de 4 personnes.

Bâtiment moderne, le site de Val de Mercy dispose de chambres de 23 m² avec mobilier adapté et douche accessible.



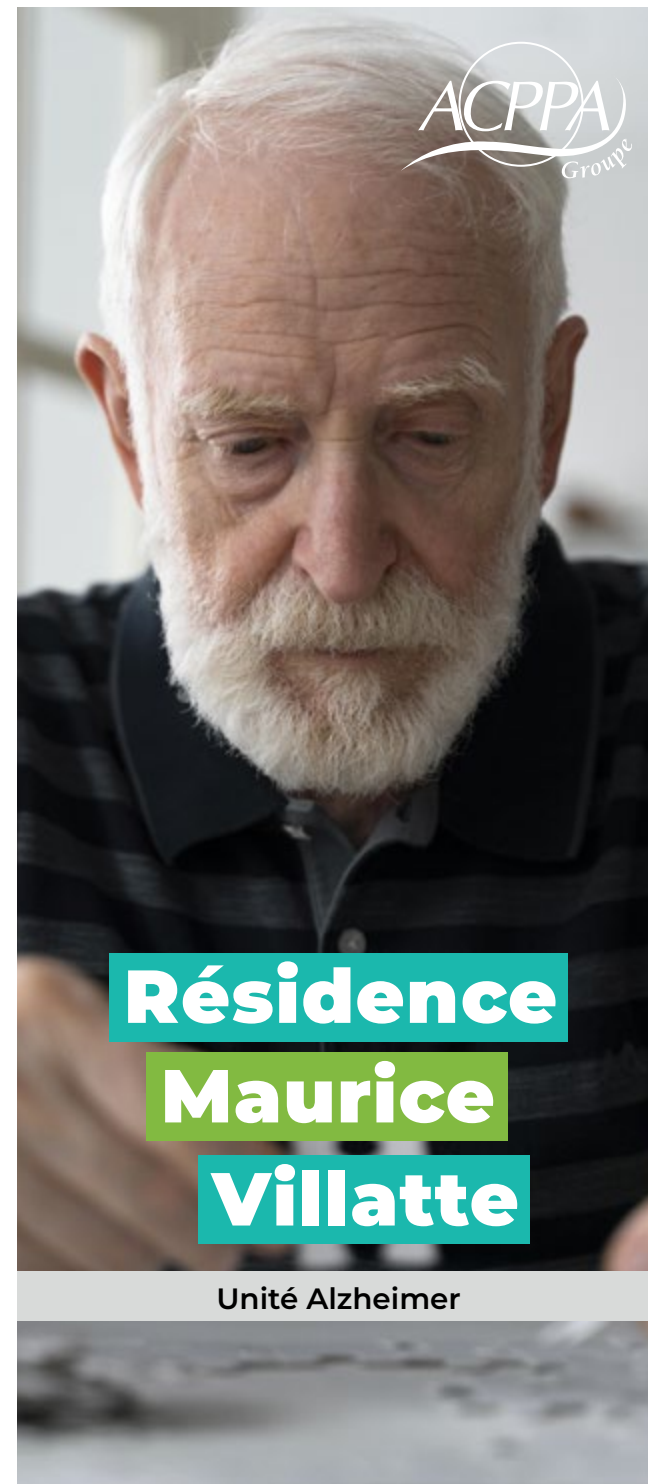
Contact

La direction et l'ensemble du personnel
de la Résidence Maurice Villatte
vous accueillent

Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé Tingault
89580 COULANGES LA VINEUSE
Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72

maurive.villatte@acppa.fr
Unité Alzheimer
Chemin de Pommard
89580 VAL DE MERCY
Tél : 03 86 18 81 20



Résidence

Maurice

Villatte

Unité Alzheimer

L'effectif de l'établissement est composé de :

- un médecin coordonnateur
- deux infirmières coordinatrices
- infirmières, psychologue
- aides-soignantes, aides médico-psychologiques
- assistants de Soins Gériatriques
- agents de service hospitalier
- une animatrice
- une maîtresse de maison

Prestations hôtelières

LA CHAMBRE

Chaque chambre est spacieuse, équipée d'une douche accessible, lavabo et WC.

Pour votre sécurité, un système d'appel malade est installé à proximité du lit et dans la salle de douche.

Le mobilier est adapté, avec, lit électrique à hauteur variable, un chevet, une table, des chaises et un fauteuil de repos.

Des prises : télévision et téléphone sont à votre disposition.



LES REPAS

Préparés sur place par des cuisiniers diplômés et expérimentés.

Le petit déjeuner est servi dans la salle à manger à partir de 08h00.

Les repas sont servis en salle à manger à 12h00 pour le déjeuner et à 18h45 pour le dîner.

Une collation est proposée en milieu d'après-midi.

Les repas en chambre sont uniquement réservés aux résidents dont l'état de santé l'exige.

REPAS INVITES

Les personnes le souhaitant peuvent prendre un repas avec les résidents dans une salle réservée. Les tarifs sont les suivants :

- Semaine et week-end : 16,25 €
- Jours de fêtes : 27,40 €

Il est indispensable de prévenir au moins 48 heures à l'avance.

LE LINGE

Le linge de lit et de toilette est fourni, entretenu par l'Etablissement.

Les vêtements personnels des résidents peuvent être entretenus à condition qu'ils soient marqués au nom entier par marque brodée (sauf linge délicat)

LE COURRIER

Il est distribué au déjeuner. Le courrier administratif est disponible à l'accueil.

VISITES

L'accès de fait par un interphone à l'extérieur et par digicode à l'intérieur pour sortir.

L'horaire des visites est libre, à condition de ne pas troubler la sérénité des lieux et de ne pas gêner ni le service ni les autres pensionnaires. Il est recommandé d'éviter les visites au moment des soins.

SORTIES

Seules les sorties accompagnées sont acceptées.

SECURITE

Il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement.

PRIX DES PRESTATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Les frais de séjour sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général de l'Yonne.

Hébergement Par jour

• Chambre 1 lit	64,43 €
• Tarif moins de 60 ans	73,60 €
• Ticket modérateur	5,45 €
• Accueil Temporaire	64,43 €

(+ dépendance à taux plein)

Une caution de 1.900 € est demandée lors de l'admission du résident en Accueil Permanent et de 1.000 € en Accueil Temporaire.

AUTRES

- Diverses animations sont organisées
- Un service religieux est assuré : information par voie d'affichage.
- Des coiffeuses à domicile interviennent à votre demande.
- Une pédicure intervient deux fois par mois.
- Une fois par semaine, SIEL BLEU intervient pour de l'activité physique adaptée pour les résidents

A vos côtés

Vous éprouvez des difficultés pour assumer votre quotidien,

Vous avez besoin d'aide,

Nous mettons différents services à votre disposition :

- Service de soins infirmiers à domicile
- Accueil temporaire

En collaboration avec l'Association d'Aide à Domicile :

- Aide à domicile
- Service d'accompagnement
- Télé alarme

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Contact

La direction et l'ensemble du personnel
de la Résidence Maurice Villatte
vous accueillent

Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé Tingault
89580 COULANGES LA VINEUSE
Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72
maurice.villatte@acppa.fr

Les bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h



Résidence

Maurice

Villatte

Service de Soins Infirmiers
A Domicile

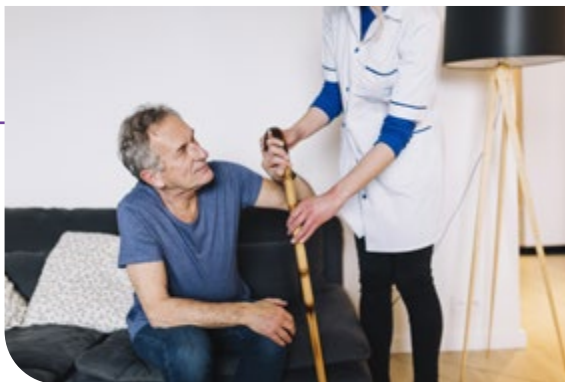
Quel rôle ?

Il dispense des soins infirmiers au domicile des personnes âgées et des adultes atteints de pathologies chroniques afin de leur éviter une hospitalisation ou d'en réduire la durée.

Qui ?

- Les aides soignantes ou aide médico-psychologique assurent les soins d'hygiène, de nursing et de prévention.
- Le médecin traitant, qui prescrit votre admission dans ce service et continue à vous suivre.
- Les infirmières libérales de votre choix effectuent les actes et traitements prescrits par votre médecin.
- Tout autre auxiliaire médical (kinésithérapeute, orthophoniste,...) sur prescription médicale
- L'infirmière coordonnatrice que vous pourrez joindre au :

03 86 42 58 00



Où ?

Le SSIAD (Service de Soins à Domicile) intervient sur les communes suivantes :

- Charentenay
- Coulangeron
- Coulanges la Vineuse
- Escamps
- Escolives Ste Camille
- Gy l'Eveque
- Irancy
- Jussy
- Migé
- Mouffy
- Merry Sec
- Val de Mercy
- Vincelles
- Vincelottes

Comment ?

Votre médecin pourra vous prescrire votre admission :

• si vous avez plus de 60 ans.

• si vous avez moins de 60 ans et êtes atteints de pathologies chroniques.

Le SSIAD ayant une capacité de 25 lits, votre admission sera prononcée après l'évaluation de l'infirmière coordonnatrice et en fonction des places disponibles.

L'intervention du service sera prise en charge à 100 % par votre organisme de sécurité sociale.



A vos côtés

Vous éprouvez des difficultés pour assumer votre quotidien,

Vous avez besoin d'aide,

Nous mettons différents services à votre disposition :

- Service de soins infirmiers à domicile
- Accueil temporaire

En collaboration avec l'Association d'Aide à Domicile :

- Aide à domicile
- Service d'accompagnement
- Télé alarme

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.



Contact

La direction et l'ensemble du personnel de la Résidence Maurice Villatte vous accueillent

Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé Tingault
89580 COULANGES LA VINEUSE
Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72
maurice.villatte@acppa.fr

Tél : 03 86 42 58 00
Fax : 03 86 42 30 72



Résidence

Maurice

Villatte

Portage de repas
à domicile

Pourquoi ?

Vous avez besoin d'aide pour la préparation des repas.

Ce Service proposé par la Résidence Maurice Villatte confectionne pour vous des repas équilibrés et effectue la livraison à votre domicile.

Les repas comprennent une entrée, un plat chaud, un fromage ou un produit laitier, un dessert et le pain. Il peut-être complété par un potage.

L'utilisation de ce Service est modulable en fonction de vos besoins (comme par exemple tous les jours ou un jour sur deux...).

Il peut être ponctuel (pendant l'absence des enfants, à la sortie de l'hôpital, durant une période de fatigue...).



Où et comment ?

Nous fournissons des repas en liaison froide pour tous les jours de la semaine.

La livraison est effectuée du lundi au vendredi dans la matinée.

Les repas du jeudi et du vendredi sont livrés le jeudi.

Les repas du samedi et du dimanche sont livrés le vendredi.

Nous livrons les communes suivantes :

- ♥ • Augy
- ♥ • Champs sur Yonne
- ♥ • Charentenay - Mouffy
- ♥ • Chitry
- ♥ • Coulangeron
- ♥ • Coulanges la Vineuse
- ♥ • Cravant
- ♥ • Chevannes
- ♥ • Escamps
- ♥ • Escolives Ste Camille
- ♥ • Gy l'Eveque
- ♥ • Irancy
- ♥ • Jussy
- ♥ • Migé
- ♥ • Orgy
- ♥ • Val de Mercy
- ♥ • Vaux
- ♥ • Vincelles – Vincelottes
- ♥ • Saint-Bris le Vineux



Quel coût ?

Le tarif d'un repas à domicile pour 2024 est de :

11.20 € TTC

Il peut être complété par un potage pour le soir avec un supplément de :

1.20 € TTC

soit un montant total Midi/soir de :

12.40 € TTC

(Prix du repas complet et de la livraison)

La facture est envoyée en fin de mois.